

# Communications importantes aux exposants du 70e Marché-Concours bovin des syndicats d'élevage des F.-M

## Déroulement de la journée

La présentation débutera à 8h45 précises. La matinée se terminera par la présentation des veaux. L'après-midi débutera avec le championnat des génisses suivi de la présentation des vaches puis le championnat des vaches. Nous vous demandons de laisser les animaux sur place jusqu'à la fin de l'exposition. Un catalogue sera remis à chaque exposant au bureau contre le document d'accompagnement, merci de vous rendre au bureau suffisamment tôt. Les exposants des deux premières catégories devront être prêts (avec macaron collé sur l'animal) à 8h30.

**NOUVEAU !!! Pour la 70<sup>e</sup> édition, les races SF et MO peuvent aussi participer**

## Conditions d'inscription

Seules les personnes inscrites dans un syndicat des Franches-Montagnes et possédant un n° de BDTA ont la possibilité d'exposer des bêtes au Marché-Concours bovin des Franches-Montagnes. Un seul prix sera attribué par exploitation (n° de BDTA).

## Finance d'inscription

A l'occasion de la 70<sup>e</sup> édition, la finance d'inscription est de : CHF 10.-/bête.

Relève : gratuit pour 2023

Veaux : gratuit pour 2023

La finance d'inscription est à payer au moyen des coordonnées bancaires ci-dessous au moment de l'inscription :

Marché-Concours bovin des Franches-Montagnes  
Banque Raiffeisen Saignelégier, CH36 8080 8005 3807 6628 7

## Conditions sanitaires

Le service vétérinaire cantonal autorise ce Marché-Concours bovin des Franches-Montagnes aux conditions suivantes:

- Le bétail doit provenir d'exploitations ne faisant l'objet d'aucune mesure d'interdiction au sens de la législation fédérale sur les épizooties.
- **Conditions BVD 2023 : voir détail au verso**
- Chaque propriétaire présentera un document d'accompagnement en stipulant l'heure de chargement et de déchargement
- Les animaux non accompagnés de ces documents ou non identifiés correctement seront immédiatement re foulés.
- Le bétail doit être exempt de dartres
- Le vétérinaire de contrôle, M. David Boillat, assistera au déchargement du bétail et le contrôlera à son arrivée.
- Demeurent réservées les mesures sanitaires en cas de modification de la situation épizootique.

## Age d'une bête

L'âge minimal est fixé au 31 octobre 2022.

## Classement

Il y aura un classement par race respective et un championnat par race. Pour les races SF et MO, un minimum de 10 bêtes doivent être inscrites pour former une catégorie.

Sous réserve du nombre d'inscriptions pour la catégorie SF et MO, le comité a le droit d'adapter le programme.

## Championnes

Les premières et deuxièmes bêtes de chaque catégorie seront présentées sur le ring pour l'élection des championnes l'après-midi.

### **Collections**

L'annonce des collections se fera lors de l'inscription, et la confirmation de participation se fera au bureau le 26.08.2023. La présentation des collections (une par numéro de BDTA) regroupera minimum quatre bêtes de la même exploitation.

### **Clipage**

Le clipage est interdit.

### **Habillement**

Nous demandons aux personnes présentant les bêtes de porter la chemise du Marché-Concours bovin des Franches-Montagnes ou une chemise neutre sans inscription ou logo du nom de l'écurie ou de l'exploitation. Pour la catégorie « Relève », le t-shirt est offert par le Marché-Concours Bovin et doit être porté lors de la présentation. **Ne pas oublier de communiquer la taille lors de l'inscription.**

### **Traite**

Sur place, il y a la possibilité de traire. Chaque exposant prévoit de reprendre son lait.

## **Extrait du règlement du SCAV concernant la BVD**

### **Dispositions de lutte contre les épizooties**

Seuls des bovins provenant d'exploitations reconnues indemnes de BVD (diarrhée virale bovine) peuvent être présentés:

- a) Aucun bovin de l'exploitation d'origine des animaux présentés à l'exposition n'est sous interdiction de déplacement (statut BVD : « aucun séquestre »). L'extrait de la BDTA indiquant que leur exploitation est libre de BVD doit être présenté au vétérinaire lors du contrôle à l'entrée ;
- b) Les bovins présentés doivent avoir été dépistés à l'égard de l'antigène BVD dans les 30 jours précédant le Marché-concours et présenter un résultat négatif. Les échantillons (tube violet) doivent arriver au Laboratoire vétérinaire, Rue Jehanne-de-Hochberg 5, 2000 Neuchâtel le jeudi 17 août 2023 au plus tard ;
- c) Les bovins ne devront avoir eu aucun contact avec des animaux d'exploitations placées sous séquestre BVD dans les 30 jours avant la date d'entrée à l'exposition.

---

### **Autres infos**

**Estivage :** Les bêtes estivées peuvent rester sur le pâturage après l'échantillon prélevé pour autant que le communal soit exempt de BVD.

**Frais :** La prise d'échantillons sera effectuée par votre vétérinaire et celle-ci sera à votre charge. Les frais d'analyses seront quant à eux pris en charge par la caisse des épizooties.

Pour plus d'informations ou toutes éventuelles questions, vous pouvez prendre contact :  
Le président, Nicolas Froidevaux. Tél. 078 755 42 27  
La secrétaire, Marylaure Aubry : Tél. 079 353 71 79